



La Réforme de l'Etat

Les changements pour les usagers et les partenaires

L'organisation verticale, calquée sur l'organisation ministérielle, qui présidait jusqu'alors dans les services régionaux et départementaux de l'Etat avait donné naissance à une multitude de structures. Il en avait résulté un cloisonnement des services, voire une concurrence de priorités, d'objectifs et de moyens. La réforme mise en œuvre en Ile-de-France, à compter du 1er juillet 2010, prévoit une nouvelle organisation, resserrée, fondée sur les grandes politiques publiques pour une accessibilité rendue plus lisible. Elle garantit également la complémentarité des missions pour une action plus performante et rationalisée. Ce faisant, les services de l'Etat en région Ile-de-France dessinent un nouveau paysage, plaçant l'intérêt de leurs interlocuteurs au cœur de leur fonctionnement.

Un regroupement thématique pour plus de lisibilité

Plusieurs dizaines de directions, services ou délégations composaient jusqu'ici l'administration francilienne, avec un enchevêtrement de relations de diverses natures entre le niveau régional et le niveau départemental. Cette construction, complexe et héritée d'anciens périmètres ministériels, avait fini par brouiller la compréhension des missions de chacun, et par générer une multiplicité d'interlocuteurs sur un même dossier.

Avec la réforme, le préfet de région s'appuie désormais sur **10 structures régionales thématiques** œuvrant à la mise en œuvre des politiques ministérielles, contre plus de 20 entités auparavant. **La priorité est donc donnée aux grandes politiques publiques** pour une **meilleure appréhension des enjeux** qui sont au cœur de l'action de l'Etat en Ile-de-France, selon la répartition suivante :

- Équipement et aménagement avec la DRIEA
- Environnement et énergie avec la DRIEE
- Hébergement et logement avec la DRIHL
- Jeunesse, sport et cohésion sociale avec la DRJSCS
- Alimentation, agriculture et forêt avec la DRIAFAF
- Affaires culturelles avec la DRAC
- Entreprises, concurrence, consommation, travail et emploi avec la DIRECCTE
- Finances publiques avec la DRFIP
- Santé avec l'ARS
- Éducation avec les rectorats

Il faudra, certes, quelque temps pour se familiariser avec ces nouveaux acronymes mais, sur le fond, la nouvelle architecture **rend plus lisible l'action de l'Etat** en Ile-de-France. En réduisant le nombre d'entités, c'est **l'accès de tous aux services qui est simplifié.**

Ainsi, et par exemple, hier, les porteurs d'un projet devaient s'adresser à différentes directions

régionales si elles souhaitent en connaître l'impact environnemental : la DIREN pour l'eau, les paysages ou la biodiversité, et la DRIRE pour la qualité de l'air, les risques technologiques et l'énergie. Désormais un seul interlocuteur en la matière, quel que soit le type d'impacts produits ou générés : la DRIEE.

Il en va de même dans les départements qui s'affranchissent du traditionnel rattachement ministériel, et regroupent leurs anciennes directions dans seulement **deux, voire trois, nouvelles directions interministérielles** : la **cohésion sociale (DDCS)** et la **protection des populations (DDPP)**, auxquelles sont ajoutés **les territoires (DDT)** dans les départements de grande couronne. S'agissant de la DDPP, sont réunis les services vétérinaires, ceux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Ceci signifie, qu'en matière de litiges de consommation, la nouvelle DDPP devient l'unique entrée du consommateur qui pourra obtenir auprès d'elle tant l'information sur le droit de la consommation, que le traitement des problèmes signalés et la transmission de son dossier aux services compétents en cas d'infraction aux réglementations.

Un sujet, une entrée, c'est un temps précieux gagné quand il n'y a plus à chercher à qui s'adresser !

Une action coordonnée, gage d'efficacité

En créant des structures dont les missions relèvent d'une **politique publique unique**, toutes les facettes d'une question seront désormais traitées au sein d'une même entité pour plus de cohérence et d'efficacité.

Le **regroupement des compétences utiles** au sein d'une direction thématique offre en effet l'opportunité de mutualiser les moyens et les fonctions supports pour une meilleure rationalisation des dépenses publiques, de même qu'il favorise les synergies fonctionnelles pour un exercice des missions plus performant.

Entre autres, la DRIHL illustre cette ambition en réunissant toutes les compétences régionales sur les questions d'hébergement et de logement là où, auparavant, existaient 13 services distincts aux compétences fractionnées. La création de véritables parcours résidentiels en résulte qui permettront désormais de traiter l'intégralité du sujet, de l'hébergement d'urgence à l'accès à la propriété, en passant par la prévention des expulsions et l'amélioration de l'offre de logement.

Dans les départements, la DDCS regroupe, quant à elle, des agents issus de directions dont le point commun est d'exercer des missions au service des populations les plus vulnérables, notamment. La complémentarité de ces missions et des méthodes de travail permet à cette nouvelle direction départementale d'identifier les priorités au plus près des attentes de la population, et de mieux gérer les moyens disponibles pour intervenir plus rationnellement sur le territoire.

En **resserrant** de la sorte **les services autour d'un même objectif**, l'action des préfectures franciliennes gagne en cohérence et garantit une plus grande réactivité face aux attentes nouvelles des concitoyens.

Réduire le nombre d'intervenants, raccourcir les délais et traiter l'intégralité d'une demande selon son sujet, c'est ce que propose cette nouvelle organisation en Ile-de-France, conçue pour répondre aux besoins des usagers, des élus et des partenaires économiques et sociaux.